

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à huis clos par visioconférence, à l'Hôtel de Ville de Lac-du-Cerf, au 19, chemin de l'Église, le **mardi 4 août 2020, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Ouimet :

Caroline Huot	Conseillère	poste 1
Pierre Métras	Conseiller	poste 2
Danielle Caron	Conseillère	poste 3
Jacques de Foy	Conseiller	poste 4
Raymond Brazeau	Conseiller	poste 5
Robert Dolembreux	Conseiller	poste 6

Sont également présentes, mesdames Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe et Sophie Dionne, directrice-générale adjointe.

223-08-2020

Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Robert Dolembreux appuyé par le conseillère Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 00.

ADOPTÉE

224-08-2020

Avis de convocation

Il est proposé par le conseillère Danielle Caron appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi.

ADOPTÉE

225-08-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par la conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE
4 août 2020 – 19 HEURES**

1. Ouverture de la séance
2. Avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Résultat pour l'appel d'offres LDC-18-01 -Réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église
5. Adjudication de contrat pour l'appel d'offres LDC-18-01 – Réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église
6. Adoption du règlement numéro 362-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 198 235\$ pour des travaux de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église
7. Période de questions
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE

226-08-2020

Procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour le résultat pour l'appel d'offres LDC-18-01 – Réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour la réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église date du 28 juillet 2020.

ADOPTÉE

227-08-2020

Adjudication de contrat pour l'appel d'offres LDC-18-01 – Réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue, soit celle de Pavages Multipro, au montant de 160 630.83 \$;

CONSIDÉRANT que la firme Équipe Laurence – Experts – conseils de Mont-Laurier a validé la conformité de ladite soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Lac-du-Cerf octroie le contrat de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église à Pavages Multipro, CONDITIONNELLEMENT À L'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 362-2020 PAR LA MINISTRE.

ADOPTÉE

228-08-2020

Adoption du règlement numéro 362-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 198 235 \$ pour des travaux de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église

ATTENDU la résolution n° 221-07-2020, soit le dépôt et l'adoption de l'avis de motion et du projet du règlement d'emprunt 362-2020 lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-du-Cerf en date du 14 juillet 2020 ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras appuyé par le conseiller Robert Dolembreux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Lac-du-Cerf adopte le règlement numéro 362-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 198 235 \$ pour les travaux de réhabilitation des chemins Dumouchel et de l'Église.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Nous n'avons reçu aucune question.

229-08-2020

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Caroline Huot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19 h 05.

ADOPTÉE

Danielle Ouimet
maire

Josée Gougeon
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Danielle Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Ouimet
Mairesse